



Regards

sur Landrais

Bulletin municipal
d'information N° 67
Avril 2025



Edito

Chères Landraisiennes,
chers Landraisiens,

Dans un contexte sociétal en pleine mutation, les attentes de la population évoluent et se diversifient. Aujourd'hui, la fonction de maire se trouve à la croisée des chemins, confrontée à des enjeux complexes qui nécessitent une vision globale de son territoire. La démocratie, dans son essence la plus pure, repose sur la capacité des élus à agir pour l'intérêt général, plutôt que pour des intérêts particuliers. C'est cette responsabilité qui définit le véritable rôle de maire dans notre société contemporaine.

Les citoyens aspirent à des solutions concrètes face à des problématiques variées : la transition écologique, l'accès à des services publics de qualité, la sécurité, l'inclusion sociale, et bien d'autres. Pour répondre à ces attentes, le maire doit non seulement être à l'écoute de sa population, mais aussi adopter une approche proactive et visionnaire. Cela implique de penser à long terme et de développer des projets qui bénéficient à l'ensemble de la communauté, tout en tenant compte des spécificités locales.

La collaboration avec l'État, la région, le département et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, avec la CDC Aunis-Sud est essentielle pour construire les solutions de demain. Ces partenariats permettent de mutualiser les ressources, d'échanger des bonnes pratiques et de coordonner les actions. En unissant leurs forces, les différents niveaux de gouvernance peuvent mieux répondre aux défis actuels et futurs, en garantissant une cohérence dans les politiques publiques.

Il est également crucial que cette collaboration soit transparente et inclusive. Les citoyens doivent être impliqués dans le processus décisionnel, non seulement pour exprimer leurs besoins, mais aussi pour co-construire des solutions. Des initiatives participatives, telles que les ambassadeurs pour la végétalisation de notre commune ou des ateliers de co-création pour les marchés de Noël, Octobre Rose, le 14 juillet, la journée des associations et la Fête de la musique peuvent renforcer le lien entre les élus et la population, tout en favorisant un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective.

En somme, le maire d'aujourd'hui doit être visionnaire, un facilitateur et un rassembleur. En plaçant l'intérêt général au cœur de son action et en travaillant main dans la main avec les différentes instances, il peut véritablement transformer sa commune en un lieu de vie épanouissant et durable. C'est ainsi que nous pouvons bâtir une démocratie vivante, où chaque citoyen se sent acteur du changement et où les enjeux sociétaux sont abordés avec ambition et détermination. Ensemble, construisons les fondations d'un avenir meilleur pour nos territoires.

Votre Maire, Christelle GRASSO

● A la une

Des rendez-vous réguliers vous sont proposés cette année pour débattre de sujets importants concernant notre territoire

2ÈME RÉUNION PUBLIQUE

Juillet

5

Samedi

2025

10H00

SALLE DES FÊTES DE LANDRAIS

Dites-nous les thèmes
que vous souhaitez voir abordés

● Délibérations

Séance du 19 février 2025

- Autorisation du Conseil pour liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - **Adoptée à l'unanimité**

Séance du 17 mars 2025

- Programme Re-Resources captage Toutvent - 2025-2029 **Adoptée à la majorité avec 8 voix pour et 4 abstentions**
- Projet de rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux - marché de maîtrise d'œuvre. **Adoptée à la majorité avec 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions**
- Participation à la consultation engagée par le CDG 17 pour le risque santé - **Adoptée à l'unanimité**
- Tarifs de location de la salle à l'ANL pour les associations - **Adoptée à l'unanimité**

Séance du 7 avril 2025

- Vote du compte financier unique 2024 **Adoptée à l'unanimité**
- Affectation du résultat 2024 - **Adoptée à l'unanimité**
- Participation financière 2025 au SIVOS **Adoptée à l'unanimité**
- Vote des subventions communales **Adoptée à l'unanimité**
- Vote des taux d'imposition 2025 **Adoptée à l'unanimité**
- Fongibilité des crédits 2025 - **Adoptée à l'unanimité**
- Vote du budget primitif 2025 **Adoptée avec 6 voix pour et 1 abstention**
- Taxe d'aménagement - Avis sur modification du taux **Adoptée à l'unanimité**
- Travaux d'aménagement et de sécurité RD 112 **Adoptée à l'unanimité**
- Remplacement d'un agent temporairement indisponible - **Adoptée à l'unanimité**

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie ou sur le site Internet.

● Compte financier unique 2024 et budget 2025

Compte financier unique 2024

Représentation graphique du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 140,45 k€	Contributions directes : 455,99 k€
Charges de personnel : 236,72 k€	
Subventions et participations : 159,91 k€	Dotations et participations : 108,51 k€
Autre : 58,17 k€	Produit des services : 25,61 k€
	Excédent antérieur : 119,93 k€
	Autre : 31,82 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 120,44 k€	Dotations, fonds et réserves: 60,20 k€
Autre : 40,71 k€	Autre : 10,47 k€

Réalisation globale (budget principal et budgets annexes)	
Fonctionnement	
Dépense	595 250,10
Recettes	741 853,95
Investissement	
Dépenses	161 149,25
Recettes	70 668,47

Dettes	
Commune de Landrais	Total 204 024,10

Année	Encours (€)
Moyenne nationale 2023	587,00
2021	379,32
2022	340,19
2023	310,08
2024	279,10



Vie Municipale

Budget 2025

Budget global (budget principal et budgets annexes)

Fonctionnement	689 793,07
Investissement	743 700,78
Total	1 433 493,85

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 163,43 k€	Contributions directes : 469,60 k€	Dépenses d'équipement : 625,77 k€	Emprunts : 220,11 k€
Charges de personnel : 244,24 k€			Subventions : 401,55 k€
Subventions et participations : 190,11 k€	Dotations et participations : 102,17 k€		
Autre : 61,35 k€	Excédent antérieur : 70,47 k€		
Epargne brute : 30,66 k€	Autre : 47,56 k€	Dette : 27,45 k€	Dotations, fonds et réserves : 91,38 k€
		Déficit antérieur : 90,48 k€	Epargne brute : 30,66 k€
		Autre : 0,00 k€	

● Plantations Le Court Barré

74 arbres ont été plantés le 16 février 2025 Route du Court Barré (près de la Bâtonnerie)



● Voirie

Après plusieurs campagnes de PATA, le chemin de la RD 117 a été goudronné mi-mars 2025.

La route est désormais entièrement praticable.



● Salles municipales

Salle des fêtes

La salle des fêtes de Landrais est située au centre du village, sur la place de la mairie.

Elle a une capacité d'accueil de 225 personnes et dispose d'une grande salle avec parquet de danse, d'une scène avec coulisses, d'un bar, d'un office traiteur et de mobilier (tables et chaises). Elle peut être louée par des associations ou des particuliers.

Les tarifs de location et les conditions d'utilisation sont disponibles sur simple demande.



Salle de l'ancien camping

Située à la limite de l'ancien terrain de camping et de l'aire naturelle de loisirs, une salle communale peut être louée par des particuliers pour le week-end du mois d'octobre au mois d'avril et par des associations en semaine pour des réunions.

Composée d'une grande pièce avec mobilier (tables et chaises) et d'une cuisine de collectivité, elle peut accueillir 50 personnes. Elle dispose d'un accès direct aux sanitaires. Les tarifs de location et les conditions d'utilisation sont disponibles sur simple demande.

● Concours "J'agis pour préserver l'eau"

Ce 14 avril 2025, à Saintes, s'est tenue la remise des prix du concours "J'agis pour préserver l'eau" du programme #ReSources organisée par l'EPTB Charente, Eau 17 et La Rochelle Agglo.

Mettant à l'honneur les initiatives locales en faveur de la préservation de l'eau, cette cérémonie s'est déroulée en compagnie de Françoise de Roffignac, Vice-présidente du Département de la Charente-Maritime, Mathieu Labrousse, Vice-président de l'EPTB Charente, Raymond DESILLE, Vice-président d'Eau 17, et Guillaume Krabal, Vice-président de La Rochelle Agglo.

Les lauréats de cette édition 2024-2025 :

Catégorie Commune

1 - Gond-pontouvre

2 - Chaniers

3 - Le SIVOS Le Thou-Landrais pour la végétalisation de la cour d'école

Végétalisation de la Cour d'École



● Cela s'est passé cet hiver



Réunion publique - 1er février 2025



Vœux du Maire - 10 janvier 2025



Carnaval - 8 mars 2025



Spectacles La Groupee du Père François - Février 2025



Spectacles L'Amicale de LANDRAIS - mars 2025



● Manifestations à venir

- Chasse aux oeufs
20 avril
- Commémoration 8 mai
- Les gestes qui sauvent
24 mai
- Fête de la musique
21 juin

LES ONDES DU PARTAGE

FÊTE DE LA MUSIQUE à LANDRAIS

CONCERTS
MARCHÉ DE CRÉATEURS
FOOD TRUCKS

AIRE NATURELLE DE LOISIRS
21 JUIN 2025
DE 10H00 À 19H00

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

*Amis-
Sud*
Imagine la futurité

CAACI
Centre d'Animation et de
Citoyenneté

L'Epiculion

**ANTHO
MUSIC**

**BRASSEURS
CUEILLEURS**

Le 11 octobre 2025
à LANDRAIS

Octobre Rose

Réservez cette date !
De plus amples informations
sont à venir.

● Pass CYCLAD

Besoin d'aide pour obtenir le Pass déchetteries ?

Comment faire si je n'ai pas d'adresse mail ?

J'ai besoin d'aide pour envoyer mes justificatifs ?

Comment télécharger mon Pass numérique ?

Comment obtenir mon Pass ?



Une conseillère numérique est là pour vous accompagner gratuitement.

Sans rendez-vous

À Cyclad un vendredi sur deux de 13h30 à 16h
(Prochaine permanence le vendredi 7 mars 2025)

Sur rendez-vous

En contactant **Christelle HARDY**
06 23 07 18 72

N'oubliez pas d'apporter votre justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture ou échéancier d'eau, d'électricité, d'internet, de téléphone fixe...)

Cyclad : 05 46 07 16 66
1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères

cyklad Tous les déchets ont de l'esprit

TRANSITION ÉCOLOGIQUE Énergie Économie

Amis-Sud Imaginer le Futurable

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

● Recensement

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ? Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Comment ? Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ? À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général pour l'Administration



● Comment est calculée la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ?

Le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Le revenu cadastral

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est établie par commune pour une année entière. Elle dépend de la commune où est construit le bien et de la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Le propriétaire est redevable de la taxe foncière de l'année entière, même en cas de revente du bien au cours de l'année.

Le revenu cadastral est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait obtenir de la part de locataires s'il louait son bien. L'abattement de 50 % a pour but d'absorber les frais de gestion, d'entretien et de réparation du bien, mais aussi l'assurance et l'amortissement.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année par l'État au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

Les taux

Ce sont les collectivités territoriales telles que les communes, intercommunalités et départements qui sont en charge de voter les taux. C'est la raison pour laquelle la taxe foncière varie d'une ville à l'autre, et d'un département à l'autre. Les taux sont appliqués à la base de l'imposition pour permettre de calculer le montant de la taxe foncière. **A noter que le conseil municipal de LANDRAIS a décidé le 7 avril dernier de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

À qui s'adresse la taxe foncière sur les propriétés bâties ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concerne les propriétaires et les usufruitiers d'un bien immobilier. Il s'agit d'un impôt local qui concerne les logements, mais aussi les sols des bâtiments et des terrains qui forment une dépendance avec les constructions.

Les parkings sont soumis à la TFPB. En revanche, les caravanes, roulottes et autres logements mobiles sont exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une seule condition demeure : ces habitations mobiles ne doivent disposer d'aucun point d'ancrage, tel qu'une attache de maçonnerie.



● Conciliateur de justice

Vous avez un litige ? Pensez à prendre contact avec le conciliateur de justice dont la mission est de permettre un règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Son rôle est d'écouter les positions des parties pour proposer ensuite une solution à leur litige.

Les parties peuvent ou non accepter la solution proposée par le conciliateur. En cas d'accord, un constat est établi et signé par les parties et le conciliateur.

En cas de forte affluence ou d'absence, le Conciliateur de Justice peut fixer des rendez-vous non prévus dans le présent tableau ou décaler une permanence dans le mois.

Pour écrire au Conciliateur de Justice : Conciliateur de Justice - TRIBUNAL DE PROXIMITE
Caserne La Touche Tréville - 26, rue Antoine Chanzy
CS 50150 - 17306 ROCHEFORT

Calendrier des permanences des conciliateurs de justice pour 2025 :

 MINISTÈRE DE LA JUSTICE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Marc GUEGAN Tél : 06.75.02.76.71	Valérie PARAGEAULT Tél : 06.49.49.88.45	Muriel CAVARD muriel.cavard@con ciliateurdejustice.fr	Samuel COURTOIS Tél : 07.71.27.39.80	Philippe GIAFFERI Tél : 06.33.79.90.39	Philippe VIGENT Tél : 06.74.46.80.05
Tribunal de Proximité ROCHEFORT	Le 1er et 3ème mercredi après-midi de chaque mois		Le 2ème et 4ème mercredi après-midi de chaque mois	Le 1er et 3ème mercredi matin de chaque mois	-	-
Tribunal Judiciaire LA ROCHELLE	Le 1er et 3ème mardi après-midi et 2ème et 4ème vendredi matin	Le 1er et 3ème mardi matin	Le 2ème et 4ème mardi matin	-	-	-
Maison des Initiatives et des Services MARENNES	-	-	-	-	Les 2ème, 3ème et 4ème mardi après-midi de chaque mois	-
Mairie - CCAS SURGERES	-	-	-	-	-	-
Mairie LE CHATEAU D'OLERON	-	-	-	-	-	Les 2ème mardi matin de chaque mois
MSAP SAINT-PIERRE D'OLERON	-	-	-	-	-	Les 2ème et 4ème mercredi matin de chaque mois
Mairie SAINT-GEORGES D'OLERON	-	-	-	-	-	Les 2ème et 4ème mercredi après-midi de chaque mois

A votre service



Mairie

1 place de la Mairie
17290 LANDRAIS
Tél. 05 46 27 73 69
mairie@landrais.fr
landrais.e-monsite.com

Standard
Vous pouvez laisser vos messages

Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 12h (**l'après-midi sur rendez-vous**)

LA POSTE



L'agence postale

Les locaux de l'agence postale sont situés au sein de la mairie.

Tél. 05 46 27 73 25

Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 12h